



## Mise en place d'un Accueil de Jour en responsabilité conjointe entre le Grand Chalon et la Sauvegarde 71

Le prestataire la Sauvegarde 71 organise un Accueil de Jour destiné aux personnes les plus précaires du territoire pour le compte et sous le contrôle du Grand Chalon.

Ce dispositif vise à lutter contre les exclusions sociales en permettant à ces personnes de se mettre à l'abri avec un accueil, du bien-être et de la restauration. Une remobilisation sociale via l'accompagnement des bénéficiaires au sein de la structure « Accueil de Jour » mais également via l'orientation auprès des structures de droits commun ainsi qu'un accompagnement social et la lutte contre le non-recours au droit, sont proposées. Pour exercer ces différentes missions, le Grand Chalon et le prestataire la Sauvegarde 71 ont mis en œuvre des traitements de données personnelles.

### ◆ Finalités du traitement :

Les finalités du traitement sont l'accueil et l'évaluation, l'accompagnement social avec l'action des professionnels, dans l'objectif de retrouver de l'autonomie et la prise de responsabilité, les actions de remobilisation, les relations avec le réseau partenarial, la gestion administrative et comptable de l'Accueil de Jour ainsi que la remontée des informations préalablement anonymisées au Grand Chalon ainsi que la communication au Grand Chalon des noms et prénoms des personnes auteurs d'incidents graves.

### ◆ Base légale du traitement :

La base légale du traitement est l'obligation légale.

### ◆ Responsable des traitements conjoints :

Le Grand Chalon et le prestataire : la Sauvegarde 71 acceptent respectivement de traiter ensemble des données personnelles. La finalité commune dudit traitement est la gestion de l'Accueil de Jour conformément au dispositif de veille sociale prévue au titre de la loi de la lutte contre les exclusions.

Par conséquent, le prestataire : la Sauvegarde 71 et le Grand Chalon ont la qualité de responsables conjoints de traitement.

◆ **Données à caractère personnel (DCP) collectées et traitées par le prestataire la Sauvegarde 71 :**

- A l'identification des bénéficiaires de l'accompagnement social et médico-social, de leur entourage ainsi que des personnes concourant à la prise en charge ;
- A la vie personnelle ;
- Au parcours professionnel et de formation dans le cadre de l'aide à l'insertion professionnelle des personnes ;
- Aux conditions de vie matérielles ;
- La couverture sociale ;
- Aux coordonnées bancaires dans la mesure où cette information est nécessaire au versement d'une prestation.
- A l'évaluation sociale et médico-sociale des personnes concernées ;
- Au type d'accompagnement et aux actions mises en œuvre ;
- L'identification de personnes concourantes à la prise en charge sociale et médico-sociale et à l'entourage susceptible d'être contacté ;
- L'identification des personnes dans le cadre de l'accompagnement au numérique.

◆ **Données à caractère personnel (DCP) collectées et traitées par le Grand Chalon :**

Le prestataire informe le Grand Chalon à chaque initiative de sanction ainsi qu'en cas de mise en danger pour lui ou pour autrui, en précisant l'identité de l'utilisateur de l'Accueil de Jour : Nom et prénom.

◆ **Destinataires de DCP :**

- Seules les personnes habilitées au titre de leurs missions ou de leurs fonctions peuvent accéder aux données à caractère personnel traitées, et ce dans la stricte limite de leurs attributions respectives et de l'accomplissement de ces missions et fonctions : des services sociaux du Grand Chalon et du CCAS de la ville de Chalon-sur-Saône.
- Organismes et associations gestionnaires de droit, d'aides sociales et de secours (personnels habilités).

◆ **Durée de conservation :**

Le prestataire la Sauvegarde 71 s'engage à détruire les données collectées dans le cadre de l'exécution de la présente convention, à l'expiration des délais prévus au Code de l'action sociale et des familles (CASF).

◆ **Droits « Informatique et Libertés »**

- **Droit d'accès de la personne concernée**

Les titulaires des données, ont le droit d'obtenir de chacun des responsables conjoints de traitement la confirmation que les données à caractère personnel les concernant sont ou ne sont pas traitées, et lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites données à caractère personnel.

- **Droit de rectification**

Les titulaires des données, ont le droit d'obtenir de chacun des responsables conjoints de traitement dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel les concernant qui sont inexactes. Les personnes concernées ont également le droit d'obtenir que les données à caractère personnel incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.

- **Droit à la limitation**

Les titulaires des données, ont le droit d'obtenir la limitation du traitement lorsque la personne concernée s'y oppose, ou lorsqu'elle conteste l'exactitude de ses données, ou lorsqu'elle considère que le traitement est illicite, ou lorsqu'elle en a besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

- ◆ **Pour exercer vos droits RGPD**

Dans un premier temps, ils s'exercent directement auprès de Monsieur le Président du Grand Chalons (23 avenue Georges Pompidou, 71100 Chalons-sur-Saône) ou par courriel ([dpd@chalonsursaone.fr](mailto:dpd@chalonsursaone.fr)).

En cas de restriction, de refus ou de silence de Monsieur le Maire de Chalons-sur-Saône pendant 2 mois, la personne concernée peut saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour exercer ses droits. Adresse postale : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.